

# REGLEMENT

2ème édition du Bike & Run

ANIMATHLON

Le dimanche 20 septembre 2026 à Muneville Le Bingard 50490  
organisé par l'association Bocage et Patrimoine Munevillais

## **C'est quoi un Bike & Run ? :**

Cette discipline sportive est une course qui se pratique à deux, sous forme de relais.

Le 1er relayeur, effectue seul dans un premier temps un parcours pédestre de 500 mètres afin de permettre l'étalement des coureurs dans la course.

A la fin de sa boucle de course à pied, il vient récupérer au niveau d'une zone de transition son partenaire qui l'attend avec un vélo type VTT ou VTC, **non électrique**.

Après un simple contact de la main, ils repartent alors ensemble de cette zone pour le reste du parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les membres de l'équipe peuvent se transmettre le VTT ou VTC à n'importe quel moment de la course, sans conditions de temps ni de distances.

Seul point à respecter obligatoirement: L'équipe ne doit jamais être séparée de plus de 20 mètres.

Le VTT, doit être toujours tenu debout, interdiction de le laisser au sol.

**Le port du casque est obligatoire pour les deux coureurs de l'équipe.**

*Convivialité, esprit d'équipe et sens tactique sont les maîtres mots de cette discipline de Bike & Run.*

## **Organisation :**

La 2ème édition de Bike & Run, aura lieu le dimanche 20 septembre 2026 à Muneville le Bingard.

## **Règlement de la compétition:**

L'inscription à cette manifestation vaut acceptation implicite du présent règlement. Les participants se doivent donc d'en respecter les termes.

## **Parcours:**

La manifestation se déroulera sur une distance de 2 kilomètres pour les enfants (éveil Athlétique et poussins, et de 4 kilomètres pour les benjamins et minimes, et de cadets à masters, pour une distance de 12 kilomètres, soit 6 tours de circuit, et empruntera à 95% des chemins et bois et sera totalement fermée à la circulation.

Le départ sera donné place de l'église.

Le tracé a été conçu de façon à être accessible pour tous et sans grandes difficultés.

Des bénévoles signaleurs seront présents sur divers points directionnels, afin de faciliter la course aux athlètes. Les spectateurs ne seront pas autorisés à pénétrer sur la partie du circuit privé.

### **Comment procéder à l'inscription?:**

Les inscriptions se feront uniquement sur le site internet (**muneville . 123go.fr**).

Paiement des droits d'inscription fixées à 16 euros par duo (de cadets à masters), et 4 euros par duo enfants.

Un certificat **PPS**, (parcours de prévention santé), doit être présenté.

### **ATTENTION! Un quota maximal de 100 équipes sera mis en place.**

Les inscriptions seront considérées comme < Valide >, lorsque l'ensemble des documents demandés supra seront réunis.

### **Retrait des dossards:**

Uniquement le dimanche 20 septembre 2026 à partir de 8h30, place de l'église, à Muneville le Bingard.

### **Assurance:**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des compétiteurs notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

### **Domage et Responsabilité matériel:**

Les participants de leur côté, sont tenus d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages et responsabilités matériel.

**L'organisateur décline toutes responsabilités en cas, de pertes, vols et /ou bris de matériel avant, pendant et après l'épreuve.**

### **Briefing:**

Un briefing sera organisé quelques minutes avant le départ officiel de la manifestation. L'organisateur y donnera des informations importantes pour le bon déroulement de la course.

La présence de tous les participants y est obligatoire.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de non-respect des consignes précisées lors du briefing.

### **Sécurité sur le parcours:**

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, un certain nombre de mesures ont été prises par l'organisateur.

Des bénévoles signaleurs seront présents sur la totalité du parcours aux points stratégiques. Ils seront en mesure de vous venir en aide et de prévenir les secours si besoin.

La bienveillance et l'entraide entre les concurrents sont à prioriser.

La présence de L'union Départementale des sapeurs pompiers de la Manche assureront les secours.

### **Programme de la journée:**

A 8h30 : Ouverture retrait des dossards

A 11h 00 : départ de la catégorie Eveil athlétique et poussins – 2 kms – 4 euros

A 11h 30 : départ de la catégorie benjamins et minimes – 4 kms – 4 euros

A 12h 00 : remise des récompenses pour les enfants

A 14h 00 : départ toutes catégories (de cadets à masters), hommes et femmes 12 kms (16 euros).

A 15h30 : Remise des récompenses par tirage aux sorts.

### **Récompenses:**

Chaque athlète se verra offrir un présent (pas de classement).

L'épreuve n'est pas chronométrée.

### **Infos pratiques:**

Les dossards devront obligatoirement être portés avec trois points d'attache. L'attache du dossard est de la responsabilité du participant.

La plaque de cadre pour le VTT, devra être fixée sur le guidon de manière à être vue afin de faciliter l'organisateur en cas de besoin.

Les athlètes doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie.

Tout jets de déchets sur le parcours entraînera une disqualification de l'équipe fautive.

**NB: le dossard sera porté sur la partie avant du corps de l'athlète de façon à voir clairement le numéro de dossard.**

**Le port du casque est OBLIGATOIRE pour les deux coureurs et ce durant toute la course.**

Des toilettes seront mises à disposition sur site.

**INFO: Thierry MOULIN Tél: 06. 83.25.56.59**